

Lyon, le 27 novembre 2023

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

### **2050 : Anticiper une métropole de Lyon vivable et accueillante**

Le Président de la Métropole de Lyon, Bruno Bernard, a proposé un débat sur le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)**, document réglementaire et prospectif piloté dans le cadre du SEPAL. Ce projet, stratégique pour l'avenir du territoire, se construit autour de deux défis majeurs : l'adaptation au réchauffement climatique et le rééquilibrage territorial.

L'agglomération lyonnaise est l'un des territoires de France qui est le **plus exposé aux risques de canicules**. Sur la dernière décennie, le territoire a été beaucoup artificialisé : 900 hectares, soit 90 ha/an en moyenne avec des pics à plus de 110ha/an.

Pour assurer le bien-être des habitants, préserver une métropole vivable et accueillante, le territoire de l'agglomération lyonnaise doit réduire fortement la consommation d'espaces naturels et agricoles et s'adapter au changement climatique.

#### **Créer un grand climatiseur naturel à l'échelle de l'agglomération : la trame boisée et agro-bocagère**

À l'échelle du Scot, l'objectif est d'aller vers un **grand climatiseur naturel** avec une **trame boisée et agro-bocagère** tout autour de l'agglomération.

Cette transformation **bioclimatique du paysage à horizon 2040-2050** irriguera l'ensemble du territoire, notamment les secteurs Est et Sud qui en sont très peu pourvus.

Elle est nécessaire pour la préservation de la ressource en eau et une bonne gestion des eaux pluviales. Sa conception sera pensée en lien étroit avec les agriculteurs et les communes concernées.

#### **Inventer un nouveau modèle d'urbanisation**

**L'agglomération lyonnaise s'affirme comme un territoire d'innovation et de solutions décarbonées face au défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.**

À l'échelle du Scot, et dans le respect de la réglementation nationale, l'inscription du territoire dans la trajectoire « zéro artificialisation nette » (ZAN) conduit à **réduire la consommation d'espace de l'ordre de -57%** d'ici 2030. L'effort de réduction se poursuivra ensuite jusqu'en 2050.

- Pour la Métropole de Lyon, cela représente un objectif minimal de **protection des surfaces non artificialisées de 450 hectares à l'horizon 2040**, soit par des retrozonages, soit des protections réglementaires sur les 1030 hectares de surfaces urbanisables, non artificialisées, inscrites au PLU-H.

- À l'échelle du SCOT, il s'agit de protéger **750 hectares sur 1400 hectares** de surfaces urbanisables, non artificialisées, inscrites dans les PLU-H des trois collectivités qui composent le SEPAL.

La Métropole de Lyon s'inscrit déjà dans un modèle de constructibilité en régénération: construire en hauteur, accélérer la transformation des bureaux en logements, prioriser le renouvellement urbain, renaturer et désimpermeabiliser à la parcelle...

D'ici 2030, sur le territoire métropolitain les opérations d'aménagement économiques ne se feront plus en extension mais en régénération de friches ou de zones d'activités vieillissantes.

**Ce nouveau modèle d'aménagement nécessite de l'innovation, mais des exemples concrets existent déjà et doivent devenir la norme, pour aller vers un nouveau modèle d'urbanisation.**

### **Produire des logements abordables et diversifiés pour répondre à une trajectoire démographique maîtrisée**

Selon les données de l'Insee, un ralentissement de la croissance démographique d'environ 25% à l'échelle de l'agglomération est à prévoir pour les 20 prochaines années, avec un cœur métropolitain qui accueillera toujours plus de 40% de la population.

La Métropole de Lyon souhaite privilégier une **trajectoire maîtrisée** en matière de logements, afin de répondre aux besoins de logements abordables et diversifiés tout en faisant une **agglomération à taille humaine** et accueillante.

- L'hypothèse travaillée repose sur un scénario démographique établissant une **moyenne de 8 500 habitants/an** soit 170 000 habitants en 20 ans, à l'horizon 2040.
- En matière de production de logements, cela représente une moyenne de **7000 lgts/an pour la Métropole** et 7500 logt/an à l'échelle du SEPAL lissé entre 2020-2040.

Il s'agit d'une moyenne lissée sur 20 ans. Pour les prochaines années, les objectifs devront être supérieurs pour répondre à la crise du logement amplifiée par la crise immobilière actuelle.

Le projet stratégique d'aménagement prône un **modèle de co-développement** et des coopérations étroites entre la Métropole et les territoires voisins, dans une logique de renforcement des centres-villes et centres-bourgs.

Cela nécessite de répondre aux besoins de déplacements, pour améliorer la connectivité entre les territoires de l'agglomération mais également avec les autres agglomérations des territoires voisins. »

### **Planifier les mobilités en accord avec la stratégie nationale bas carbone**

L'élaboration du SCOT est directement liée à celle du **Plan de Mobilité (PdM)**, en cours d'élaboration à l'échelle du périmètre de Sytral Mobilités.

Ce plan prévoit une **multiplication par 1,5 des usages actuels des transports en commun urbains**. À l'échelle de l'agglomération lyonnaise, les efforts d'investissement sont massifs : d'ici à 2035, Sytral Mobilités engage par exemple 1,35 milliards d'euros pour moderniser et renforcer la capacité du réseau de métro (lignes A, C, D). **Les investissements de capacité permettront au réseau existant d'accueillir 80% de voyageurs en plus à l'horizon 2035.**

**Contact presse - Métropole de Lyon**

Laetitia LATAPY : [llatapy@grandlyon.com](mailto:llatapy@grandlyon.com) 06 46 18 90 93

Parallèlement, de nouvelles lignes fortes vont se déployer pour desservir l'ensemble des polarités :

- **au sud** ; le prolongement et l'automatisation du métro B (2023) et le renforcement continu de la desserte bus,
- **à l'ouest**, le tramway express de l'Ouest Lyonnais (TEOL, 800 M€) et la ligne Centre Ouest (Part-Dieu – Écully),
- **à l'est**, 3 lignes de tramway (T6N, T9, T10), le bus à haut niveau de service (BHNS) entre Part-Dieu et Sept-Chemins, qui seront réalisés d'ici à 2026 ; au-delà l'étude de la liaison la Soie – Gare de Vénissieux à travers le territoire de la Grande Porte des Alpes et le renforcement de la desserte T3, en lien avec le projet de prolongement vers Crémieu et la desserte de l'aéroport Saint-Exupéry ;
- **au nord**, la desserte de Caluire, Rillieux-la-Pape et Sathonay en alternative au prolongement du métro B.

À cela s'ajoutent les investissements et mesures en faveur des mobilités actives (Voies Lyonnaises, plan piéton...), le renforcement des offres alternatives à l'usage individuel de la voiture (covoiturage, autopartage), l'organisation de l'intermodalité (P+R voitures et vélos) et le soutien au renouvellement de la flotte de véhicules individuels et collectifs, pour réduire drastiquement les besoins en carburants pétroliers.

Doté de ces puissants leviers, le PdM répond aux objectifs de la stratégie nationale bas carbone, la feuille de route de l'État qui vise une réduction de 64% des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports entre 2015 et 2040. À l'horizon 2040, cela se traduit par une division par 2 des kilomètres parcourus en voiture, grâce au développement des alternatives.

#### **À propos du Scot de l'agglomération lyonnaise**

Le SEPAL a engagé la révision du Scot de l'agglomération lyonnaise en décembre 2021. Ce document définit un projet de territoire pour les 20 prochaines années en matière d'habitat, de cadre de vie, de mobilité, de transition écologique et climatique, de développement économique, etc.

La révision est menée en concertation avec les habitants et acteurs du territoire. Le projet d'aménagement stratégique (PAS) en constitue une étape importante, définissant les grands objectifs politiques pour le territoire, avant d'en définir à travers le document d'orientation et d'objectifs (DOO), les modalités de mise en œuvre. La tenue d'une commission générale exceptionnellement ouverte au public permet à toutes et tous de prendre connaissance des enjeux et des réponses proposées pour les grands défis d'avenir du territoire.

#### **Prochaines étapes :**

- Dès le premier trimestre 2024, les principes de territorialisation des objectifs du ZAN et de la production de logements sont travaillés avec les Communes et les acteurs concernés.
- Fin 2024 : arrêt du Scot
- 2025 : consultation des personnes publiques associées et enquête publique
- Fin 2025 : approbation du Scot

#### **Le Scot de l'agglomération lyonnaise en chiffres**

**1,48** million d'habitants

**756** km<sup>2</sup>

**1937** hab./km<sup>2</sup>

**733 000** emplois

**Contact presse - Métropole de Lyon**

Laetitia LATAPY : [llatapy@grandlyon.com](mailto:llatapy@grandlyon.com) 06 46 18 90 93



Le périmètre du Scot de l'agglomération lyonnaise

**Contact presse - Métropole de Lyon**

Laetitia LATAPY : [llatapy@grandlyon.com](mailto:llatapy@grandlyon.com) 06 46 18 90 93